- R. Non, puisqu'ils ne sont pas libres d'agir autrement qu'ils n'agissent. Ceux-là seuls peuvent être soumis à une loi, qui jouissent de la liberté et qui ont par conséquent le pouvoir d'agir ou de ne pas agir de telle façon on de telle autre, et qui ne choisissent qu'après avoir jugé.
- D. Que nous dit le jugement de la raison?
- R. Il nous dit, non seulement ce qui est bien ou mal en soi, mais aussi ce qu'il faut faire et éviter. C'est, en effet, la raison qui prescrit à la volonté ce qu'elle doit chercher ou fuir pour que l'homme puisse atteindre un jour sa fin suprême.
- D. Comment appelle-t-on cette ordination de la raison?
- R. La loi.
- D. Où faut-il aller chercher la cause première de la nécessité d'une loi pour l'homme?
- R. Dans le besoin qu'il a de ne pas se mettre en désaccord avec la droite raison.
- D. Que faut-il penser de l'assertion que "l'homme étant libre par nature doit être exempté de toute loi?"
- R. Rien de plus contraire au bon sens; car, s'il en était ainsi, il s'ensuivrait qu'il est nécessaire pour la liberté de ne pas s'accorder avec la raison, tandis que c'est l'opposé qui est vrai: "l'homme doit être soumis à la loi précisément parce qu'il est libre par nature."
- D. Qu'est-ce qui guide l'homme dans ses actions, et l'attire, par la sanction des récompenses et des peines, à faire le bien et à éviter le mal.
- R. C'est la loi.
- D. Quelle est la première de toutes les lois?
- R. C'est la loi-meturelle, qui est écrite et gravée dans le cœur de chaque homme.
- D. Qu'est-ce que la loi naturelle?
- R. La loi naturelle est la raison même de l'homme, lui ordonnant de bien faire et lui interdisant de pécher.
- D. Cette prescription de la raison humaine aurait-elle force de loi, si elle n'était l'interprète d'une raison plus haute à laquelle notre esprit et notre liberté doivent obéissance?
- R. Non.
- D. Quel est, en effet, le rôle de la loi?
- R. Son rôle est d'imposer des devoirs et de conférer des droits.
- D. Quel est par conséquent le fondement sur lequel elle repose?